



Eure-et-Loir

**Commune d'ARCISSES****DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 26 MAI 2026

Date de transmission de la convocation 12 mai 2026.

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six du mois de mai le Conseil Municipal d'ARCISSES dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à 20 h, sous la présidence de Stéphane COURPOTIN - Maire d'ARCISSES.

Nom Prénom	Fonction	Membres présents	Membres absents excusés	Procuration à :
COURPOTIN Stéphane	Maire d'ARCISSES et Maire délégué de Margon	X		
CARLIER Thierry	1 <sup>er</sup> adjoint et Maire délégué de Brunelles	X		
VEDIE BERLAND Edwige	2 <sup>ème</sup> adjointe	X		
ENEULT Hervé	3 <sup>ème</sup> adjoint et Maire délégué de Coudreceau	X		
VAUDRON Aline	4 <sup>ème</sup> adjointe	X		
BOTINEAU William	5 <sup>ème</sup> adjoint	X		
TRIVERIO Valérie	6 <sup>ème</sup> adjointe		X	
GAUTHIER Nicole	Conseillère Municipale	X		
LETANG Didier	Conseiller Municipal	X		
DREUX Hervé	Conseiller Municipal		X	Didier LETANG
CHERON Sylvie	Conseillère Municipale	X		
DE KONINCK Francis	Conseiller Municipal	X		
LEVIER Christophe	Conseiller Municipal		X	
JOLY Jimmy	Conseiller Municipal	X		
SINEAU Thierry	Conseiller Municipal	X		
HAUDRY Valérie	Conseillère Municipale	X		
GOSNET Philippe	Conseiller Municipal	X		
GOUËLIBO Sophie	Conseillère Municipale	X		
LE BAIL Nadège	Conseillère Municipale	X		
GUILLOMNEAU Julie	Conseillère Municipale	X		
CHERAMY Emilie	Conseillère Municipale	X		
REMARS Pauline	Conseillère Municipale	X		
CHARLES Barnabé	Conseiller Municipal	X		

Le quorum étant atteint, le Président de séance a déclaré la séance ouverte.  
Nicole GAUTHIER a été élue secrétaire de séance.

**BUDGET EAU COUDRECEAU – DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE N°1 (Délibération n° 2-26/05/2026)**

Les factures d'eau sur la commune de Coudreceau ont été établies sur l'exercice budgétaire de l'année 2025.

Toute annulation d'une de ces factures entraîne une dépense à l'article 673 – *Annulation de titres sur exercice antérieur*.

Suite à la réclamation de plusieurs usagers, il a été nécessaire de procéder à plusieurs annulations de titres sur l'année 2025.

La prévision budgétaire de 300 euros, à l'article 673, étant insuffisante sur le budget 2026 il est proposé d'y ajouter 1 000 euros.

Cette dépense supplémentaire sera couverte par l'établissement de nouvelles factures, rectifiées, sur l'année 2026, donc une augmentation de la recette « vente eau ».

Imputation budgétaire			Fonctionnement	
Motif	Chapitre	Compte	Dépenses	Recettes
Titres annulés sur exercice antérieur	67	673	1 000,00 €	-
Vente d'eau	70	7011	-	1 000,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>1 000,00 €</b>	<b>1 000,00 €</b>

Après en avoir délibéré, l'unanimité des membres présents **ADOpte**, les modifications financières du budget primitif « EAU COUDRECEAU » proposées.

La secrétaire,  
Nicole GAUTHIER.



Le Maire, Stéphane COURPOTIN.


